

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 décembre 2023, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.**

**La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Étaient également présents :

Mme Caroline Hovington, directrice des finances

## **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 9 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

**Rés. no  
2023-173**

**2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**Rés. no  
2023-174**

**2.2 Adoption de l'ordre du jour de consentement**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

**CONSIDÉRANT** que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Adoption du procès-verbal de la 11e séance ordinaire de 2023;
2. Dépôt des rapports financiers;
3. Dépôt du rapport d'activité - Service de sécurité incendie;
4. Dépôt du rapport d'activité - Service des travaux publics;

5. Dépôt du rapport d'activité - Service de l'aménagement et de l'urbanisme;
6. Dépôt du rapport d'activité - Service des loisirs et de la culture;
7. Dépôt du rapport d'avancement des projets en cours;

**CONSIDÉRANT** que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
  - a. D'adopter le procès-verbal de la 11e séance ordinaire de 2023 tel que présenté.
  - b. D'accepter le dépôt des rapports financiers tel que présentés.
  - c. D'entériner les dépenses présentées à la liste des déboursés comme si elles avaient préalablement autorisées par le conseil.
  - d. D'accepter le dépôt des rapports d'activités présentés.

**Rés. no  
2023-175**

**6.1 Demande d'acquisition de terrain - Migneault Service JMY**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité prend acte des recommandations formulées par son consultant en urbanisme.
- ii. Que la direction générale rencontre le demandeur afin de l'informer des possibilités concernant leur demande.
- iii. Que le conseil statuera officiellement sur la demande au moment où une demande de changement de zonage sera produite en bonne et due forme.

**Rés. no  
2023-176**

**6.2 Acquisition d'un camion FORD LIGHTNING SÉRIE PRO**

**CONSIDÉRANT** l'estimation budgétaire reçue de JEAN DUMAS FORD BAIE-COMEAU dans le dossier cité en exergue;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement 438-2019 Règlement concernant la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Keven Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la conclusion du contrat, de gré à gré, pour un budget total n'excédant pas 79200\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation au fonds de roulement, pour un terme de 5 ans.

**Rés. no  
2023-177**

**7.1 Adoption du règlement n° 460-2023 Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que, dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter l'adoption du règlement à une séance ultérieur, afin de tenir les consultations publiques prévues à la loi.

**Rés. no  
2023-178**

**8.1 Modification de la politique de reconnaissance des OSBL**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la séance de janvier 2024.

**Rés. no  
2023-179**

**8.2 Dépôt du rapport d'approbation du budget révisé en date du 28 novembre 2023 - Office d'Habitation de Manicouagan**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'approbation du budget de l'OH de Manicouagan, révisé en date du 28 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de dépense totalisant 4 559 921 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le budget proposé tel que révisé le 28 novembre 2023, montrant une contribution municipale de 19 178 \$.

**Rés. no  
2023-180**

**8.3 Edilex - Renouvellement de licence et d'abonnement à Édilexpert**

**CONSIDÉRANT** l'estimation budgétaire reçue de Édilex dans le dossier cité en exergue;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la conclusion du contrat, de gré à gré, pour un budget total n'excédant pas 6410\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation aux activités financières de fonctionnement.

**Rés. no  
2023-181**

**8.4 Création de deux nouveaux postes**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser des crédits budgétaires totalisant 15 500 \$ pour la création de deux nouveaux postes.
- ii. De financer ces crédits budgétaires par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Rés. no  
2023-182**

#### **8.5 Acquisition d'habits de combat - SSI**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la direction à devancer la commande des 9 habits de combat prévue aux activités financières d'investissement 2024.

**Rés. no  
2023-183**

#### **8.6 Activité du Nouvel An - Feux d'artifices**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la tenue de l'évènement des feux d'artifice de la veille du Jour de l'an 2024.
- ii. D'autoriser un budget d'au plus 3 100 \$ pour la réalisation de cette activité.

- iii. De financer cette dépense par affectation aux activités financières de fonctionnement du service des loisirs et de la culture.

**Rés. no  
2023-184**

**8.7 Contrat de service en ingénierie pour l'installation de groupes électrogènes dans 3 bâtiments**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de CIMA+ dans le dossier cité en exergue;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement 438-2019 Règlement concernant la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à CIMA+ pour un budget total n'excédant pas 68815\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation aux projets en cours, aux activités financières d'investissement.

**Rés. no  
2023-185**

**8.8 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. **QUE** les séances ordinaires du conseil seront tenues aux dates indiquées dans le tableau suivant:



Mois de l'année	Séances publiques à compter de 20h00
Séances de janvier	2024-01-15
Séances de février	2024-02-19
Séances de mars	2024-03-18
Séances d'avril	2024-04-15
Séance de mai	2024-05-20
Séances de juin	2024-06-17
Séances de juillet	2024-07-02
Séances d'août	2024-08-26
Séances de septembre	2024-09-16
Séances d'octobre	2024-10-21
Séances de novembre	2024-11-18
Séances de décembre	2024-12-16

**Rés. no  
2023-186**

**10. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2023-187**

**11. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h.

Christian Malouin,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
greffier-trésorier.

